

# LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement : \$1.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 26 NOVEMBRE 1881.

2 Centins le Numéro

## CONCILIATION.

Cela peut sembler paradoxal mais il n'en est pas moins vrai que ce mot a soulevé bien des colères dans les cercles politiques. C'est le cas de dire que les extrêmes se touchent, et il est assez curieux de constater avec quel ensemble les intransigeants des deux partis ont accueilli cette parole de paix par des cris de fureur. Nous n'entreprendrons pas, pour le moment, de combattre ceux qui trouvent que le ministère Chapleau n'est pas assez conservateur, nous nous bornerons à donner un mot de réponse aux libéraux qui ont été si vivement scandalisés du fait que l'honorable premier ministre a accepté comme collègues des hommes que nos adversaires portaient jusqu'aux nues il n'y a pas bien longtemps.

On peut différer d'opinion sur l'opportunité qu'il y avait pour le premier ministre d'appeler à lui ses adversaires de la veille, alors qu'il avait parmi ses amis éprouvés des hommes possédant les qualités qui font les hommes d'état, mais c'est là une question qui ne regarde que les conservateurs, et ce n'est pas aux libéraux à dicter aux conservateurs ce que ces derniers doivent faire dans leurs rapports entre eux.

Les épithètes de traîtres, de vendus, et toute la séquelle, n'ont pas été ménagées aux nouveaux convertis. Nous n'avons pas le moindre doute cependant qu'ils seraient reçus à bras ouverts, s'ils voulaient retourner à leurs anciennes amours. Dans tous les cas, il sied mal à ceux qui ont accueilli Turcotte comme un sauveur, de se montrer si sévères pour ceux qui modifient leurs opinions politiques.

Sans la défection de MM. Turcotte et Price, deux députés élus après avoir promis à leurs électeurs de combattre l'administration Joly les libéraux ne seraient pas restés un seul instant au pouvoir. Et M. Joly, n'a pas cru qu'il était au-dessous de sa dignité de continuer à gouverner, malgré le pays, au moyen de ces deux votes. Le mandat impératif n'existe pas ici, mais il n'en est pas moins vrai qu'un député n'a pas le droit de se faire élire sous de faux prétextes. Si M. Joly eut été le parfait gentilhomme qu'il prétend être, il n'aurait pas voulu gouverner à l'aide d'une voix de majorité obtenue au moyen du déplacement de ces deux votes. Les deux comités, représentés par MM. Turcotte et Price se trouvaient non-seulement défranchisés par le fait, mais ils étaient représentés contrairement à ce que les électeurs avaient déclaré être leur volonté.

Le cas des ministres Flynn et Paquet est bien différent. Ces messieurs ont dû revenir devant leurs commettants qui ont approuvé leur nouvelle ligne de conduite et qui les ont réélus. M. Turcotte a toujours continué de

puis à représenter ses électeurs malgré ces derniers et les ennemis des honorables MM. Flynn et Paquet n'ont pas un mot de blâme à son adresse.

La défection de MM. Turcotte et Price ne s'expliquait pas autrement que par un acte de corruption des plus éhontés. La conversion de plusieurs libéraux s'explique par le fait que le parti libéral a abandonné, un à un, tous les articles de son programme, et qu'il ne lui reste plus, pour attirer l'attention du public sur son désarroi complet, d'autre ressource que la chasse au scandale. Ajoutons qu'il lui arrive si souvent de revenir bredouille que ce genre de divertissement finit par devenir ennuyant.

Du reste, lorsqu'on voit un homme comme l'honorable M. Mercier, le véritable chef du parti libéral, manifester des vellétés de conciliation, les libéraux ont mauvaise grâce à se montrer aussi sévères pour ceux qui l'ont devancé dans cette voie.

## ABOLITION DU CONSEIL LEGISLATIF.

Parmi les rares articles contenus dans le programme des libéraux figure l'abolition du conseil législatif. Grâce à son isolement presque absolu, cet article ressort d'une façon très apparente du maigre tableau offert par le programme libéral. Il remplace, à lui seul, l'annexion, l'indépendance et tous les articles que nos adversaires ont jetés à l'eau dans l'espoir de sauver leur navire qui n'en continue pas moins à sombrer. En attendant qu'il aille rejoindre ses congénères, que l'océan de l'oubli achève d'ensevelir sous ses sombres vagues, examinons un peu si cet article offre quelque chance de rallier les masses autour d'un drapeau dont les derniers lambeaux seront bientôt emportés par la brise. La grande réforme que les libéraux voudraient effectuer par l'abolition de cette branche de la législature se réduit en définitive à une économie d'environ \$40,000 Or, pendant la durée de l'administration Joly, ils n'ont pas fait le moindre effort sérieux pour faire adopter cette mesure qu'ils offrent aujourd'hui comme la panacée universelle destinée à guérir tous les maux de la province. Leur négligence sur ce point est bien propre à nous faire douter de leur sincérité au moment actuel.

Pendant la dernière session l'honorable M. Mercier a proposé de transformer le conseil législatif, de manière à en réduire les dépenses. Il résulte de ce fait que, dans son opinion, l'abolition de cette chambre n'est pas absolument nécessaire au bonheur du peuple. Cependant, que l'on retranche aujourd'hui cet article du programme libéral et il ne reste au libéraux absolument rien qui ne soit une

répétition du programme conservateur. Un fait que nos adversaires semblent oublier c'est que le maintien du conseil législatif ne se réduit pas à une simple question de principe. Les libéraux s'appuient sur le fait que la province d'Ontario n'a pas de conseil législatif pour conclure que nous n'en avons pas besoin. Nous ne sommes pas absolument obligés de modeler notre conduite sur celle de la province d'Ontario. Si nous le faisons, au lieu de réduire nos dépenses nous serions obligés de les augmenter.

Nous payons en tout comme indemnité aux conseillers législatifs et aux députés de la province, à \$500 chacun, la somme totale de \$44,500. Ontario n'a pas de conseillers législatifs mais elle a 88 députés qui reçoivent chacun \$800 d'indemnités soit une somme totale de \$70,400 ou \$25,900 de plus que nous ne payons annuellement. Le ministère Chapleau sera toujours prêt à effectuer les économies compatibles avec le bon gouvernement de la province, et il en a donné la preuve en réduisant de \$37,000 les dépenses d'administration, même après que les fameux ciseaux de M. Joly eurent taillé les quelques rognures pour lesquelles la presse libérale a décerné des éloges si bruyants à l'ancien premier ministre de feu Luc Letellier.

## LE PARTI DU PROGRES.

L'étranger qui n'est pas bien au fait de notre politique est, de prime abord, assez naturellement porté à croire que le parti qui se décore du titre de libéral est celui qui est le plus dévoué aux progrès et à la prospérité du pays. Cependant, pour peu qu'il se donne la peine d'étudier les questions débattues, il se convaincra que les éteignoirs ne sont pas parmi nous, mais bien parmi nos adversaires. Tout homme qui veut se donner la peine d'examiner de près l'histoire des vingt dernières années, peut se convaincre facilement que pas une grande idée ne s'est développée, pas un progrès n'a été accompli, pas une réforme n'a été effectuée sans que l'on ait vu les chefs du parti libéral-conservateur se mettre à la tête du mouvement. Héritiers des principes de Lafontaine, les libéraux-conservateurs sont restés les véritables amis du progrès. Il peut se faire que quelques éteignoirs se soient introduits furtivement dans nos rangs. Le parti libéral est tellement désorganisé qu'il ne renferme peut-être pas dans son sein, tous ceux qui voudraient que le pays marchât à reculons. Nous ne prétendons pas que ces derniers soient très nombreux mais il doit y en avoir quelques-uns en dehors du cercle restreint qui compose le parti libéral. Ce qu'il y a de certain, c'est que s'il y en a parmi les conservateurs ceux-là ne commandent pas.

La force inerte qui a retardé la marche du pays dans la voie du progrès est toujours venue du coup opposé. Ce n'est qu'après avoir combattu pendant longtemps toutes les principales réformes opérées dans le pays, que les chefs libéraux ont fini par les accepter avec plus ou moins de bonne grâce. Les luttes que nous avons eu à soutenir contre eux relativement à l'établissement de la confédération, à la construction du Grand Tronc et du chemin de fer du Pacifique, à l'adoption du tarif protecteur à la reconnaissance du droit que nous avons de régler nous mêmes nos affaires locales, offrent des exemples frappants de leur manque d'initiative et prouvent que nos adversaires ont bien plus droit au titre de réactionnaires qu'à celui de libéraux.

Pour ne parler que de ce qui a été accompli dans la province de Québec, le parti conservateur à le droit d'être fier de son œuvre. Malgré l'opposition souvent déloyale de ses adversaires, il a dépensé de fortes sommes pour les fins d'éducation, ouvert des routes à travers la forêt dans toutes les parties du pays, dépensé près d'un million pour constructions d'édifices publics et sillonné toute la province d'un vaste réseau de voies ferrées. De l'époque de l'établissement de la confédération jusqu'à 1875, c'est-à-dire avant qu'il eut commencé à subventionner les chemins de fer de la province, le gouvernement a dépensé près de \$700,000 pour l'ouverture des chemins de colonisation. Grâce à cette mesure, la colonisation a déjà pris des proportions très encourageantes et l'établissement des voies ferrées est venue couronner cette belle œuvre en offrant au colon de nouveaux débouchés pour ses produits. Les résultats que l'on doit attendre de cette politique éclairée ne font que commencer à se faire sentir. C'est surtout en matière de colonisation qu'il est vrai de dire que c'est le premier pas qui est le plus difficile à faire. L'essor est donné et les progrès de la colonisation ne peuvent manquer d'accroître considérablement la richesse de la province.

Des sommes considérables ont aussi été dépensées dans le but d'encourager l'amélioration de la culture. Les terres sont épuisées dans nos vieilles paroisses et elles n'offrent plus un rendement suffisant pour satisfaire aux besoins d'une population qui augmente rapidement. Pour garder dans le pays ceux qu'elles ne peuvent plus nourrir il fallait, non-seulement offrir à l'excédant de la population des campagnes, des terres ayant toute la fertilité d'un sol vierge, mais de plus, rendre à ces vieilles terres leur fertilité première. Dans ce but, le gouvernement n'a négligé aucun moyen propre à encourager nos cultivateurs à améliorer leur culture. Il a favorisé l'établissement des fabriques de sucre de betterave, des fromageries, beur-

rières, manufactures d'engrais artificiels, etc.

On a dépensé de \$200,000 à \$300,000 par année pour des fins d'éducation. Sous le rapport de l'encouragement donné à l'éducation par son gouvernement, la province de Québec est à la tête de toutes les autres provinces. Il y a bien quelques réformes à opérer au sujet du genre d'enseignement donné. On se plaint du fait que l'instruction que l'on donne dans nos collèges n'est pas assez pratique et l'on voudrait populariser l'éducation industrielle. Cette réforme très utile est en voie de s'accomplir et les directeurs de nos collèges ont été les premiers à en comprendre la nécessité. Le gouvernement a déjà contribué à répandre la connaissance des sciences pratiques et nul doute qu'il continuera d'agir dans le même sens.

Chose digne de remarque c'est que le gouvernement a pu faire toutes ces améliorations sans imposer de nouvelles taxes, car, quoiqu'en disent les libéraux, la province de Québec n'est pas taxée, et elle ne le sera pas tant que nous aurons pour gouvernants des hommes aussi prudents que ceux qui composent le ministère actuel.

L'honorable M. Chapleau a déclaré l'autre jour à Ste Thérèse qu'il serait possible de vendre le chemin de fer provincial au prix de \$8,000,000. Inutile de discuter l'opportunité de cette vente puisque les libéraux ont déclaré, par la bouche de leur chef, qu'ils approuveraient la vente à ces conditions. M. Joly a ajouté qu'il veut que cet argent soit appliqué au paiement de la dette de la province. Sur ce point nous nous entendons. C'est justement ce que veulent tous les conservateurs. En vendant le chemin de fer \$8,000,000 la province se trouverait, en définitive, à n'avoir payé que \$5,000,000 pour doter le pays de ce vaste réseau de chemins de fer. Or le gouvernement s'était engagé à donner aux compagnies qui devaient le construire \$2,000,000 en argent et 3,000,000 d'acres de terre évalués à \$1 l'acre soit un montant égal à la différence entre le coût du chemin de fer et le prix de la vente.

Le gouvernement n'aurait donc rien perdu et notre dette se trouvant diminuée d'autant, nous pourrions facilement, sans augmenter les taxes, venir en aide à la construction de nouvelles voies ferrées. Développer nos ressources, retenir notre population dans le pays et lui assurer tout le bien être possible, tel a toujours été le but du gouvernement conservateur. Les efforts qui ont été tentés pour la cause du repatriement, bien qu'ils n'aient pas été couronnés d'un succès aussi complet qu'on aurait pu le désirer, témoignent du bon vouloir de nos chefs politiques vis-à-vis de nos frères émigrés.

L'établissement des voies de communications dont nous avons parlé, a eu pour effet d'augmenter la valeur des terres de la Couronne. Cette année elles rapporteront au gouvernement plus de \$700,000 soit un surcroît de \$300,000 sur les années précédentes.

Le gouvernement a fait adopter une nouvelle loi sur les mines. Rien de tel n'avait existé jusqu'à-lors. Cette loi a peut-être besoin d'être amendée, mais c'est un premier pas qui prouve que le ministère a à cœur le développement de cette partie de nos ressources naturelles. En étudiant la question de plus près, peut-être découvrirait-on quelque nouvelle réforme à opérer, et l'expérience nous a prouvé que l'honorable M. Chapleau et

ses collègues n'hésitent jamais une fois qu'ils sont convaincus de la nécessité d'opérer une réforme.

En 1878, c'était au cri de l'économie et du retranchement que M. Joly et ses partisans se faisaient élire. On sait que l'économie de M. Joly nous a rapporté une perte sèche de \$250,000. Or, sur le seul emprunt français, M. Chapleau a économisé \$120,000 en empruntant à 98 au lieu de 95 que payait M. Joly. Du reste, comme l'a si bien dit M. Chapleau, "sa méthode en économie politique n'est pas d'entasser les écus dans les coffres du gouvernement, mais de les faire arriver en abondance dans les poches du peuple." Ces quelques paroles résument d'un trait le programme d'un gouvernement qui a pour but le progrès et la prospérité de la province.

#### LES CAPITAUX FRANÇAIS

L'affluence des capitaux français dans le pays a déjà produit d'excellents résultats non seulement sous le rapport matériel, mais même sous le rapport moral. D'abord, il est constaté que le taux de l'intérêt a subi une baisse de deux à deux et demi pour cent, ce qui constitue une épargne de \$1,132,000 par an sur les seules opérations des sociétés de prêts, lesquelles opérations se montent, d'après la *Gazette Officielle*, à \$56,000,000 par an pour le pays. L'or français, loin d'avoir eu pour effet de nous corrompre, est en train de faire disparaître un vice bien détestable et qui nous a déjà causé de torts, immenses. Cet or a déjà porté un rude coup à l'usure et il est permis d'espérer que cette plaie disparaîtra sans que notre contact avec les capitalistes français ait pour effet de nous faire perdre la foi qui, il ne faut pas l'oublier, nous a été transmise par les Français.

Il faut bien avouer que parmi les immigrants français qui nous sont venus à la suite des troubles de la commune, il y en avait quelques uns qui n'étaient pas précisément des modèles de toutes les vertus civiques et religieuses, mais personne ne soutiendra sérieusement que leur séjour au milieu de nous ait eu pour effet de gâter notre population. Nous aussi, nous avons malheureusement notre canaille qui, en fait de vices, n'a pas grand, chose à apprendre de la canaille qui peut nous venir des autres pays, et s'il fallait juger de la moralité du peuple canadien d'après la conduite des habitués de la cour du recorder on se formerait une idée bien peu favorable sur notre compte.

Il n'y a pas un pays où les affaires commerciales soient en général conduites plus sûrement et plus honnêtement qu'en France, ce qui est loin de prouver que les capitalistes français soient des chenapans dont il faille éviter le contact. S'il y a des libre-penseurs en France, notre ancienne mère-patrie n'en est pas moins restée la grande nation catholique de l'Univers. C'est encore elle qui contribue le plus largement à porter le flambeau de la civilisation chrétienne dans les parties les plus reculées du monde.

S'il nous faut attendre pour accepter les capitaux étrangers qu'on nous prouve que ces capitaux viennent d'un pays où il n'y a ni libre-penseurs, ni schismatiques, ni mauvais catholiques, disons de suite que nous considérons l'argent comme une invention diabolique, et revenons au système un peu primitif des échanges. En notre qualité de descendants des Français, le moins que nous puis-

sions faire c'est de nous montrer aussi indulgents pour ceux qui sont nos frères par le sang que nous le sommes pour ceux qui diffèrent de nous et par l'origine, et par les croyances, et par les aspirations.

Ce qu'il y a d'incroyable c'est que ce sont des Canadiens-français qui ont jeté le cri d'alarme dès qu'il a été question de l'introduction des capitaux français dans le pays. On salue avec enthousiasme l'arrivée d'une immigration recrutée parmi les populations qui ont établi le mormonisme, la loi de *lynch*, le règne du revolver et autres institutions ayant pour tout mérite celui de n'être pas françaises, et l'on est saisi d'horreur à la seule perspective de voir arriver ici un essaim de capitalistes français. Un tel sentiment est tellement contre nature qu'on est tenté malgré soi de mettre en doute la sincérité de ceux qui l'ont exprimé.

Le Crédit-Foncier ne nous a pas encore fait de tort ni dans notre foi ni dans notre fortune. Au contraire il nous a fait du bien et il nous en fera encore sans que nous cessions pour cela de rester catholique.

Il en sera de même du Crédit-Mobilier de l'établissement des sucreries, fabriques d'engrais et autres industries françaises. Ces progrès nous les devons encore à l'initiative de l'honorable M. Chapleau. Ce patriote éclairé ne se borne pas à faire pour la province ce que son devoir de premier ministre l'oblige à faire, mais il fait naître au besoin l'occasion de travailler à la grandeur et à prospérité du pays.

#### LA STATUE DE LA LIBERTÉ.

On sait qu'un comité, dont M. William Evarts est président, M. Richard Butler secrétaire et M. Pinchot trésorier, s'est formé en 1876 à New-York, dans les salons du Century Club, pour recueillir les souscriptions nécessaires à la construction du piédestal de la statue colossale de la Liberté, que la France doit offrir aux Etats-Unis, et diriger ce travail. Le comité a tenu plusieurs meetings en 1877, mais comme un long temps devait s'écouler encore avant que la statue fût finie, il crut devoir ajourner ses appels au public jusqu'au moment où la date approximative de la présentation de la statue serait connue.

En 1878, au retour d'un voyage à Paris, où il vit les portions complétées de l'œuvre de M. Bartholdi, M. Richard Butler déclara à un reporter du *Post* que les chiffres ne peuvent se donner une juste idée de ses dimensions. Deux quadrilles se formeraient facilement dans la tête. Le corps de la Liberté aura plus de 100 pieds de haut, et la hauteur du sol à la torche tenue par la main droite sera d'environ 275 pieds.

Le 5 mai dernier, M. Evarts a adressé de Paris la lettre suivante à M. Butler :

"Je profite du retour de M. Pinchot à New-York pour exprimer très brièvement les opinions que je me suis formées du progrès du travail à la magnifique statue de M. Bartholdi, et de la statue elle-même.

"J'ai été grandement impressionné par l'heureuse manière dont M. Bartholdi a exécuté sa noble conception. Sa taille comme structure, quoique immense, n'est pas disproportionnée à la grandeur du dessin. Je n'imaginais pas qu'il y ait diversité d'opinions parmi les juges compétents touchant la statue elle-même.

"J'apprends à ma grande satisfaction que son achèvement régulier et rapide est maintenant assuré. L'argent est prêt, et l'on ne craint pas d'autres délais dans le progrès de la structure que ceux imposés par la nature de la tâche. M. Pinchot, j'en suis sûr, confirmera cette opinion et vous donnera les détails, au sujet des sommes et des dates, avec toutes les particularités voulues.

"Dans cette position de l'œuvre de ce côté de l'eau, il convient que le comité de New-York s'occupe avec promptitude et énergie de recueillir les fonds nécessaires pour le piédestal destiné à recevoir cette noble contribution du génie, de l'amitié et de l'enthousiasme français. L'opinion que vous m'avez exprimée à son départ de New-York, qu'il n'y aurait ni difficultés ni retards pour se procurer les fonds en notre pays, était, je n'en doute pas, exalte. Je me permets d'annoncer avec quelque emphase que le moment est venu de prouver son exactitude.

"Il me semble important de préparer les plans et devis du travail, et de pousser l'ouvrage de façon à ce qu'il n'y ait pas d'intervalle considérable entre le moment où la statue sera achevée et celui où le piédestal sera prêt à la recevoir.

"Je me suis permis de dire ceci conformément à mon appréciation de cette entreprise, telle qu'elle a été lancée et poussée de ce côté de l'Atlantique par le sculpteur et les admirateurs français de notre grande ville et de notre pays.

"Pendant mon séjour en Europe je serai heureux d'être l'intermédiaire des communications entre le comité français et le nôtre."

Des lettres postérieures de Paris ayant annoncé que l'assemblage des pièces de la statue a commencé, le comité américain a résolu de se mettre à l'œuvre sans délai, et il va convoquer un certain nombre d'éminents citoyens à une réunion pour le soir de mardi prochain dans les salons de l'Union League Club. Il sera pourvu au remplacement des membres décédés du comité originel et à l'élection de représentants des principales villes des Etats-Unis. D'après les devis préparés par un architecte et un ingénieur, à la requête du comité, le coût du piédestal sera de \$150,000 à \$200,000.

On sait que la statue de la Liberté doit être inaugurée sur son piédestal en 1883, le jour anniversaire du traité de Versailles.

Parmi les nouveaux ministres que vient de s'adjoindre M. Gambetta se trouve M. Raynal, à qui a été confié le ministère des Travaux Publics. Le frère de M. Raynal fait partie du syndicat qui a été créé par M. Legru pour la formation de la "Banque du Canada" et du "Crédit Mobilier Franco-Canadien."

M. Raynal, qui est lui-même un des actionnaires de l'Union Sucrière Franco-Canadienne, n'est du reste pas le seul des grands financiers français qui s'intéressent à notre pays. M. le baron J. de Reinach, qui fait déjà partie du syndicat du chemin de fer du Pacifique, est également un des actionnaires de l'Union Sucrière, ainsi que plusieurs autres personnalités des plus marquantes du monde de la finance parisienne.

C'est avec plaisir que nous voyons Monsieur Legru en une aussi bonne compagnie qui met en lui toute sa confiance, et lui prête son puissant appui dans toutes ses entreprises.

**La fin d'une cause célèbre.**

Ce matin la Cour d'Appel s'est ouverte sous la présidence du juge-en-chef Sir A. A. Dorion et des juges Ramsay, Monk, Cross et Baby.

Le juge en chef prononce le jugement de la cour dans la cause de Grant, Appelant et de Beaudry, Intimé.

Ce jugement déclare que la société des orangistes est illégale et que l'honorable M. Beaudry alors maire de Montréal et maire actuel a agi conformément à son devoir en empêchant dans nos rues une démonstration qui aurait pu amener des suites désastreuses.

**La vie de Guiteau en danger**

On mande de Washington, en date du 20 :

Comme la voiture transportant Guiteau à la prison est arrivée près du capitol, un homme monté sur un cheval s'est approché, a fait feu sur la voiture à deux reprises et s'est enfui.

Le conducteur de la voiture donne les détails suivants :

" Avant d'arriver au capitol un jeune homme monté sur un cheval pur sang s'est approché de la voiture et, après avoir regardé à travers le grillage de la porte, en arrière, s'est élancé d'un bond de sa monture à gauche, puis a fait feu sur la voiture. Il s'est ensuite élancé en avant et m'a menacé de son pistolet, dans le but probablement, de m'empêcher de continuer ma route, ou d'abattre un des chevaux. Voyant un agent de police à mes côtés, il a abaissé son arme en s'écriant : "j'ai tué cet infâme assassin," puis, piquant des deux, il est parti au grand galop en suivant East Capitol street.

L'agent de police a tiré sur lui mais sans l'atteindre.

Guiteau a été légèrement blessé au bras gauche. Il était très excité et s'est écrié en descendant de voiture : "Prevenez le major Brock afin qu'il fasse punir le misérable qui a tenté à ma vie."

Cette tentative d'assassinat a créé la plus vive agitation en cette ville.

**Comité de Secours pour les incendies de Québec**

Voici le texte de la lettre adressée à l'honorable M. Chapleau, au sujet de la loterie française pour les incendies de Québec :

Comité de Secours pour les incendies de Québec,

Québec, 14 novembre 1881

M. le Rédacteur,

Auriez-vous l'obligeance de publier dans l'intérêt des incendies de Québec la lettre suivante qui renferme des renseignements importants.

LE COMITÉ DE SECOURS.

Comité de Secours pour les incendies de Québec, — 3, rue d'Antin.

Paris, le 26 octobre 1881

HON. J. A. CHAPLEAU,

Premier Ministre de la Province de Québec.

Québec.

Monsieur le Ministre,

Le gouvernement français, sur la demande que nous lui avons adressée, vient de prendre un arrêté autorisant M. J. H. Thors à organiser, au bénéfice des incendies de Québec, une loterie de deux millions de francs dont le tirage aura lieu avant le 1er avril 1882.

Je m'empresse de vous en informer au nom du "Comité de Secours."

Je vous exprime en même temps la satisfaction que nous éprouvons de pouvoir donner à nos compatriotes du Canada cette marque de sympathie, et leur prouver une fois de plus à quel point nous nous intéressons à ce qui les touche.

Veillez agréer, M. le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité,

T. DU TILLET.

**Le nouveau ministère français.**

Voici, d'après le *Journal officiel*, de France, la composition définitive du nouveau ministère français :

M. Gambetta, président du conseil.  
Affaires étrangères, M. Gambetta.  
Sous-secrétaire d'Etat, M. Spuller.  
Intérieur, M. Waldeck-Rousseau.  
Sous-secrétaire d'Etat, M. Develle.  
Finances, M. Allain-Targé.  
Sous-secrétaire d'Etat, M. de la Porte.  
Justice, M. Cazot.  
Sous-secrétaire d'Etat, M. Martin-Feuille.

Travaux publics, M. Raynal.  
Sous-secrétaire d'Etat, M. Lesguillon.  
Agriculture, M. Devès.  
Sous-secrétaire d'Etat, M. Caze.  
Commerce et colonies, M. Rouvier.  
Sous-secrétaire d'Etat, M. Félix Faure.  
Guerre, le général Campenon.  
Sous-secrétaire d'Etat, M. Lelièvre.  
Marine, M. Gougeard.  
Sous-secrétaire d'Etat, M. Blandin.  
Instruction publique et cultes, M. Paul Bert.

Beaux-Arts, M. Antonin Proust.  
Postes et télégraphes, M. Cochery.

Voici ce que dit à ce sujet une dépêche de Paris :

"Le nouveau cabinet, dit-elle, n'a pas été reçu avec grand enthousiasme. Sa composition générale est considérée comme ne correspondant pas à l'attente publique, et on le regarde comme un petit, non comme un grand ministère. Le cabinet est composé d'hommes qui ne sont certainement pas très connus, mais qui ne sont pas des nullités comme on les représente. La nomination de M. Paul Bert au ministère de l'instruction publique est considérée comme peu judicieuse, et a aliéné les sympathies des conservateurs."

M. Gambetta a faite à la chambre la déclaration suivante :

"Le suffrage universel a, pour la troisième fois depuis 1875, signifié sa volonté de renforcer la République et de l'entourer d'institutions démocratiques. Nous n'avons pas d'autre programme que celui que réclame la France elle-même, notamment une constitution et un gouvernement homogène débarrassé de toute condition mesquine imposée par la dissension et la faiblesse, toujours prêt à rendre compte de ses actes sur la représentation de la nation et capable d'imposer aux fonctionnaires publics, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent, — le respect, l'obéissance et l'accomplissement de leur devoir.

Le gouvernement espère trouver une majorité qui apporte franchement son concours aux deux chambres et il compte sur une administration publique disciplinée.

"Afin d'assurer les réformes, le gouvernement a témoigné le désir de placer, au moyen d'une révision partielle des lois constitutionnelles, un des pouvoirs essentiels de l'Etat en harmonie plus complète avec la nature démocratique de notre société."

Cette allusion au sénat a été accueillie par des applaudissements. Après avoir promis de perfectionner le système de l'éducation, M. Gambetta a ajouté "qu'il chercherait, sans mettre en péril le pouvoir défensif de la France, le meilleur moyen de réduire les armées de terre et de mer, ces deux fardeaux du pays, à diminuer les charges qui pèsent sur l'agriculture, à établir un régime économique au moyen de traités, à donner une plus grande impulsion aux moyens de transports, à assurer par une stricte exécution du Concordat le respect du pouvoir établi dans les relations des diverses associations religieuses avec l'Etat et finalement, tout en protégeant les libertés publiques, à maintenir avec fermeté l'ordre à l'intérieur et une paix honorable à l'extérieur."

La durée de la présente législature sera tout entière employée à l'exécution de cette série de réformes, a ajouté M. Gambetta.

"Le gouvernement aura besoin de la confiance pleine et entière des députés républicains, confiance qu'il n'a pas hésité à réclamer, résolu qu'il est à mettre au service du pays tout ce qu'il possède de force, de courage et d'activité.

"Le gouvernement atteindra, conformément au vœu de la nation, une nouvelle étape sur le chemin du progrès qui n'a pas de limites et qui reste ouvert devant la démocratie française."

**NOTES POLITIQUES.**

(Du Quotidien.)

Samedi dernier, il y avait une assemblée convoquée à la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus. M. Auguste Pacaud, y adressa la parole en faveur de M. Blanchet.

Cette paroisse s'est prononcée pour le parti du progrès. L'on ne veut plus entendre parler de M. Poirier. La candidature de M. Blanchet rallie les libéraux comme les conservateurs.

Dimanche, M. F.-O.-A. Legendre, arpenteur, de Saint Joseph, et M. Auguste Pacaud parlaient à Broughton. Cette paroisse, qui, d'ordinaire, est en faveur du parti libéral, acclame M. Blanchet. Le parti des éteignoirs y est anéanti.

Les amis de M. Carbray travaillent activement. C'est ainsi qu'ils assureront le triomphe du candidat ministériel dans Québec-ouest.

De son côté, M. Owen Murphy, tient assemblée sur assemblée. Samedi soir, il a adressé la parole au cap Blanc ; ce soir, il parlera au comité du faubourg Saint Louis.

Dans le comté de Rouville, M. E. Poulin, ministériel, fait la lutte contre M. Bouthilier et M. Robert, libéral. On dit M. Poulin très populaire. Sur cent il a quatre-vingt-dix-neuf chances de succès.

On a fixé au 7 décembre la nomination et au 22 la votation dans le comté de Chicoutimi et Saguenay. C'est à M. J. G. Ross que les électeurs offriront le mandat de cette division électorale. Si ce dernier accepte, il ne rencontrera pas d'adversaire et sera élu par acclamation.

Aucun candidat libéral n'a encore consenti à contester la représentation du comté de Québec et il est probable que l'honorable M. Garneau sera élu par acclamation.

L'honorable M. R. Church abandonne la vie publique. La Chambre va donc perdre un législateur distingué.

Les conservateurs se proposent de faire une forte opposition à M. Mercier dans le comté de Saint-Hyacinthe. On ne sait pas encore quel sera le candidat ministériel, mais on assure qu'il y en aura un.

**NOUVELLES DIVERSES.**

Une dépêche d'Ottawa annonce que la sentence de mort prononcée contre les meurtriers Prévost et Brunet a été commuée en un emprisonnement pour la vie.

Le correspondant parisien du *Times* dit que l'exportation de France des produits alimentaires augmente rapidement tandis que les importations en France vont en diminuant.

Le marquis de Lorne et la princesse Louise sont arrivés mercredi à Londres. Le correspondant du *Post* dit : "La princesse Louise accompagnera le marquis de Lorne à son retour au Canada, c'est-à-dire dans cinq semaines. Le marquis donnera au commencement de l'année prochaine sa démission de gouverneur-général."

On mande de Washington qu'une foule encore plus grande que les jours précédents assistait samedi au procès de Guiteau.

Trois témoins ont été examinés, MM. Georges, Maynard et le colonel Bliss.

Le Dr Bliss a donné des détails minutieux au sujet de la blessure infligée par la balle de l'assassin et a déclaré que cette blessure avait été la cause de la mort du président.

Les membres de la chambre de commerce d'Angleterre ont donné un banquet à la commission d'instruction technique du Café Riche, à Paris. M. Samuelson, président de la commission, a dit que lui et ses collègues étaient très surpris de ce qu'ils avaient vu dans les écoles techniques françaises. L'Angleterre, a-t-il ajouté, a beaucoup à apprendre de la France.

En terminant, l'orateur s'est exprimé de la façon suivante : "J'espère que le nouveau traité de commerce anglo-français sera conclu sur les bases du libre échange."

Une consignation de fruits du Canada, de tomates, de cantaloups et d'autres melons, vient d'être déchargée du steamer *Parisian* pour le compte de marchands de cette ville, dit le *Journal of Commerce* de Liverpool. Ces expéditions ont été faites au moyen d'un procédé récemment breveté. Les résultats, au dire des commerçants, en ont été très satisfaisants ; ce premier envoi doit être suivi d'expéditions de pêches et d'autres fruits périssables. Le procédé en question peut être appliqué à une foule d'autres denrées et il semble probable que le commerce de fruits conservés et en boîtes, va subir une véritable révolution.

La semaine dernière un steamer ayant un chargement de 3,000 barils de pommes canadiennes est arrivé à Charlotte, N. Y., à la surprise de bien des gens, car, d'ordinaire, l'excédant de la récolte canadienne est expédiée en Angleterre. Mais la récolte au Canada étant abondante, et celle des Etats-Unis comparativement mauvaise cette exportation a pu se faire avec un bénéfice raisonnable pour l'expéditeur.

Le chargement expédié à Charlotte vient des rives de la baie de Quinte, des environs de Cobourg, Port Hope et Toronto. Un marchand de Philadelphie a acheté environ 10,000 barils de pommes canadiennes. Les acheteurs paient les fruits d'hiver de \$2.50 à \$3 et une hausse semble probable.

L'activité dans la construction des chemins de fer a produit une hausse dans le prix des locomotives. Tous les ateliers sont en pleine activité. Une machine qui il y a deux ans pouvait être construite pour \$5,000, se vend aujourd'hui \$8,000 à 9,000 et la demande est si grande qu'une machine prête à être livrée se paie \$1,000 à 2,000 de plus qu'une à livrer. Il y a aux Etats-Unis 17,720 locomotives dont 1,700 dans la Nouvelle Angleterre, 6,000 dans les Etats du Milieu,

7800 dans l'Ouest et 420 sur le Pacifique. Le Massachusetts à 968, New-York 2000, la Pennsylvanie 2200, l'Illinois 1000, la Georgie 303, la Virginie 300 et la Floride 38 machines. Les ateliers de construction peuvent livrer 2300 locomotives par année.

Le constable Harpe nous informe, dit le *Canadien*, que vendredi soir, alors qu'il était chargé de la station du marché Champlain, Québec, une femme a ouvert la porte et a poussé à l'intérieur une enfant d'une douzaine d'années qui est idiote et qui ne prononce que quelques paroles de français.

La femme a aussitôt pris la fuite et la pauvre fille est demeurée toute la nuit à la station sans qu'on put en tirer le moindre renseignement.

On est parvenu à savoir samedi matin que l'enfant était venue par le chemin de fer de Lévis et Kennébec. Des mesures vont être prises pour la faire admettre dans un hospice, si toutefois on ne peut pas découvrir ses parents.

Une explosion a eu lieu mercredi à bord du *Solvay*, petit steamer faisant le service de Bristol à Glasgow. L'explosion a été causée par un baril d'huile de naphte mal arrimé qui a roulé et pris feu au contact du poêle de l'entrepôt. Six personnes, — cinq passagers et un soldat, enveloppés par les flammes, ont été complètement brûlés. Cinq autres personnes ont pu quitter le steamer à bord d'une embarcation, mais depuis on n'a pas reçu de nouvelles.

Le désastre s'est produit à six heures du matin, à vingt milles de la côte. Pendant toute la journée le steamer a été le jouet des vagues et au milieu de la tempête qui faisait rage, l'équipage et les passagers survivants ont dû combattre l'incendie allumé par le naphte. Entre cinq et six heures du soir, un bateau pilote, attiré par les signaux de détresse, est venu au secours du *Solvay* et l'a remorqué jusqu'à Kingstown. Les autorités de la police se sont aussi rendues à bord où elles ont assisté à un spectacle horrible. Les restes carbonisés des six victimes, avaient été transportés sur le pont et dans les cabines gisaient de nombreux blessés. Ces derniers ont été transportés à l'hôpital. Deux d'entre eux sont morts aujourd'hui, ce qui porte à huit le nombre des victimes.

## CHRONIQUE LOCALE

**Vol audacieux.** — Une femme nommée Ellen Cooke, qui a déjà purgé plusieurs sentences comme vagabonde est entrée lundi dans le magasin de ferronnerie de MM. Létang, Madore & Cie, rue Saint Paul, sous le prétexte spécieux de demander l'aumône. Elle a profité d'un moment d'inattention des commis pour subtiliser plusieurs fers à repasser. Elle a été prise en flagrant délit et livrée aux autorités.

**Honneur au mérite.** — M. François Ed. Meloche, peintre décorateur de cette ville a obtenu le contrat des décorations de la nouvelle église de Champlain. M. Meloche est un élève de M. Bourassa, notre artiste canadien, et il a su faire reconnaître ses talents dans les églises de Saint Polycarpe et du Coteau du Lac. M. Meloche, bien qu'encore jeune, a su déjà se faire un nom dans notre monde artistique.

**Filature nouvelle.** — La nouvelle filature de coton de la compagnie des marchands à St Henri, Montréal, sera probablement en opération vers le 15 décembre. Le pouvoir moteur sera fourni par une immense machine Corliss de la force nominale de 450 chevaux mais capable de fournir une force de 700 chevaux. Le cylindre aura 36 pouces

de diamètre, le piston aura 6 pieds de jeu. Cette machine sort des ateliers de Providence, Rhode Island.

**Un mauvais sujet.** — Il y a quelque temps un petit garçon nommé Charles Hawkins avait été envoyé à l'école de Réforme pour avoir volé \$50 à sa mère. Il ne tarda pas à recouvrer sa liberté dont il fit un mauvais usage. Avant hier il commit un nouveau vol chez sa mère. Il vola et vendit à des Juifs une médaille de la guerre d'Espagne appartenant à son oncle, un vétéran qui pris part à onze engagements.

Le petit voleur est en prison en attendant son second procès.

**Vol audacieux.** — Vendredi après-midi, un voleur a profité du moment où l'équipage de la goélette *Ripple* était à l'ouvrage, pour pénétrer dans la cabine du bâtiment et y enlever une belouse, un accordéon et un chapeau, le tout évalué à la somme de \$19. Il fut reconnu comme il descendait sur les quais mais il échappa aux poursuites en laissant tomber l'accordéon et la belouse, mais en gardant le chapeau. Le même individu, portant encore sur sa tête le chapeau qu'il avait volé quelques heures auparavant, fit son apparition au même endroit vers onze heures du soir, mais il fut arrêté et conduit au bureau central de la police.

**Explosion mystérieuse.** — Vers onze heures et demie dans la nuit de samedi dernier les officiers du poste de police de la rue Sainte Catherine, près de la rue Guy, furent mis en émoi par une forte détonation à proximité du poste. Le sergent sortit immédiatement, il apprit qu'une charge considérable de poudre avait été placée sur la station du cocher de place Callaghan. La terre avait été bouleversée sur un assez grand espace. On trouve plusieurs fusées allumées près de l'endroit. Personne ne semble savoir par qui l'explosion a été produite. On suppose que l'auteur de cet attentat est un cocher jaloux de la station que Callaghan avait choisie.

**Accident fatal.** — Un nommé Frs Sénécal, 49, scieur de bois au service du Grand Tronc en se rendant à son travail à la Pointe St Charles, samedi matin vers six heures et demie, marchait sur la voie ferrée, près du chemin Napoléon, village St Gabriel, a été frappé par la locomotive No 389 du train de la banlieue. Sa mort a été instantanée. Son cadavre mutilé par le chasse-pierre a été transporté à une distance d'environ cent verges et jeté à côté de la voie. La tête a été complètement séparée du tronc et les deux jambes avaient été arrachées. Les restes du pauvre Sénécal furent déposés au poste de la police de St Gabriel et une enquête a été tenue par le coroner Jones.

Les jurés ont rapporté un verdict de mort accidentelle, en suggérant qu'une barrière fût placée sur la voie du Grand Tronc au chemin Napoléon.

**Procès.** — La compagnie du chemin de fer Montréal, Portland & Boston, vient d'être poursuivie par M. J. Duhamel pour \$1,200 représentant une partie des services professionnels qu'il a rendus à la compagnie depuis sa formation, et que cette dernière, malgré les instances de M. Duhamel, a négligé de lui payer.

— Une cause importante est actuellement soumise aux juges de la cour d'appel, celle de dame A. Philipps vs la Municipalité de Montréal. Cette cause est une contestation de la légalité du rôle de cotisation préparé pour les fins de construction de nouveaux trottoirs dans les rues Sainte-Catherine et Dorchester. Les prétentions de la demanderesse sont que la corporation n'a le droit de l'obliger à payer que pour le trottoir placé devant sa résidence, et que des nouveaux trottoirs n'ont pas été demandés par les propriétaires. La corporation prétend qu'elle peut obliger tous les propriétaires à payer leur proportion du coût total de l'amélioration.

— La compagnie de l'hôtel Windsor avait emprunté \$350,000 d'un syndicat, et MM. Robert Mitchell et plusieurs autres personnes s'étaient portées cautions pour \$10,000 chacune. M. Mitchell étant devenu insolvable, le syndicat prétendit avoir un droit de créancier au montant de \$10,000 dans sa faillite. Les inspecteurs chargés de régler cette faillite contestèrent la validité de la réclamation et obtinrent du juge Torrance la nomination d'un évaluateur qui déclara la réclamation nulle, vu que la propriété de l'hôtel Windsor vaut plus que \$350,000.

En conséquence, une motion a été présentée en cour, jeudi, pour annuler la réclamation, et la cause a été prise en délibéré.

## NAISSANCE.

— En cette ville, le 16 courant, la Dame de M. Ernest Lavigne, une fille.

## DECES.

A New-York, vendredi, le 18 novembre courant, Madame Louise Lanthier, épouse de Sévère Labelle, Ecr., marchand de Montréal, à l'âge de 48 ans.

## COMMERCE

### PRIX DE DETAIL DU MARCHÉ DE MONTREAL.

LAITERIE.		
	\$ c.	\$ c.
Beurre frais, à la livre	0 25	à 0 30
Beurre salé do	0 18	à 0 22
Fromage do	0 15	à 0 18

DIVERS.		
Sucre d'érable, à la livre	0 07	à 0 09
Sirop d'érable, au gallon	0 80	à 1 00
Miel, à la livre	0 10	à 0 12
Oufs frais, à la douzaine	0 16	à 0 17
Hadcock, à la livre	0 06	à 0 07
Poisson frais	0 08	à 0 10
Saindoux, au seau	2 50	à 3 00
Saindoux, par livre	0 15	à 0 18
Peaux, à la livre	0 00	à 0 00

GIBIERS.		
Canards au couple	0 45	à 0 75
do noir, do	0 70	à 0 75
Pleviers, par douzaine	0 00	à 4 00
Bécasses, au couple	0 00	à 0 00
Pigeons domestiques, au couple	0 15	à 0 20
Perdrix, au couple	0 00	à 0 00
Tourtes, à la douzaine	1 80	à 2 00

VIANDES.		
Bœuf, à la livre [steak]	0 10	à 0 12
Do à la soupe	0 05	à 0 07
Bœuf salé	0 08	à 0 10
Jambon à la livre	0 12	à 0 14
Lard, do	0 09	à 0 10
Mouton, do	0 08	à 0 10
Agneau, au quartier	0 75	à 1 00
Veau à la livre	0 06	à 0 10
Lard frais, par 100 lbs	7 50	à 8 00
Bœuf par 100 livres	5 00	à 7 50
Saindoux à la livre	0 10	à 0 11
Litères	0 00	à 0 00

FARINE.		
Farine de blé, de la campagne, par 100 lbs	3 45	à 3 60
Farine d'avoine	2 50	à 2 65
Farine de blé d'Inde	1 70	à 1 85
Sarrasin	0 00	à 0 00

LÉGUMES.		
Pommes nouvelles, au baril	1 50	à 3 70
Patates, au sac	0 65	à 0 70
Fèves, par minot	1 10	à 1 12
Navets jaunes par brl	0 06	à 0 06
Oignons rouges par brl	5 00	à 6 50
Do blanc par minot	2 70	à 0 09
Carottes do	0 30	à 0 35
Betteraves do	0 40	à 0 75
Choux par doz	0 60	à 0 80
Oignons par tresse	0 00	à 0 00
Orange par caisse	5 00	à 8 50
Citron do	9 00	à 0 00
Raisin de Malaga par petit baril	0 00	à 0 00
Radis, par douzaine de paquets	0 00	à 0 00
Concombres, par doz	0 00	à 0 00

VOLAILLES.		
Dindes, à la livre	0 00	à 0 00
Dindes (vieux) au couple	2 00	à 2 50
Dindes (jeunes) do	1 25	à 1 50
Oies, do	1 25	à 1 50
Oies à la livre	0 00	à 0 00
Canards à la livre	0 00	à 0 00
Canards, au couple	0 60	à 0 75
Poulets au couple	0 70	à 0 80
Poulets à la livre	0 10	à 0 11
Poulets du printemps par couple	0 30	à 0 50

GRAINS.		
Blé, par minot	1 39	à 1 41
Pois, do	0 80	à 0 92
Orge, do	0 70	à 0 95
Avoine, do	0 00	à 0 00
Sarrasin, do	1 25	à 1 40
Lin, do	0 00	à 0 00
Mil, do	1 50	à 1 60
Blé d'Inde do	0 00	à 0 80
Avoine à la poche	1 00	à 1 10
Fèves	1 70	à 2 20
Son par 100 livres	0 90	à 1 00
Moulée	1 15	à 1 40
Son	0 00	à 0 00

Corrigé tous les mardis et vendredis par

**P. POULIN & Cie.,**

Commerçant,

Etal No. 4 et 5 Marché Bonsecours

### MARCHÉ EAUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le Clerc du Marché Viger.

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs	\$ 4 50	à \$ 5 50
Bœuf, 2me qualité	0 00	à 4 50
Vaches à lait	25 00	à 45 00
Vaches extra	45 00	à 60 00
Veaux, 1re qualité	0 00	à 0 00
Veaux, 2me qualité	0 00	à 0 00
Veaux, 3me qualité	0 00	à 0 00
Moutons, 1re qualité	7 00	à 8 00
Moutons, 2me qualité	5 00	à 6 00
Agneaux, 1re qualité	5 00	à 5 50
Agneaux, 2me qualité	2 50	à 3 50
Cochons, 1re qualité	7 50	à 8 00
Cochons, 2me qualité	6 50	à 7 00

### Foin et Paille

Foin, 1re qualité, par 100 bottes	7 00	à 8 00
Foin, 2me qualité	5 00	à 6 00
Paille, 1re qualité	3 00	à 4 00
Paille, 2me qualité	2 00	à 3 00

## Librairie Payette & Bourgeault

250, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

### NOUVELLE PUBLICATION:

"LE PETIT ARSENAL DU CATHOLICISME," ou "Traité Élémentaire de Controverse," par A. MAULOUX, V.G., in-12, 461 pages, cart. Prix, 50c.

### APPROBATIONS:

Nous soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: "Le Petit Arsenal du Catholique," ou "Traité Élémentaire de Controverse" par un Catholique Romain, et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettant l'impression et en recommandant la lecture à nos Diocésains.

† E. A., Arch. de Québec.

Québec, 19 mars 1872.

Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important:

"L'Archevêque m'a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants, et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés."

Lors de l'envoi de l'approbation du "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait: "Je vous envoie ci-joint l'approbation de votre "Petit Arsenal," auquel je souhaite une intime cordé tout le succès possible."  
22 mai 1880. —

## MAISON

## BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE, PAPETERIE,  
IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20,  
rue St-Gabriel, Montreal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles — Livres de Frères — Livres de Récompense — Livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc. — Livres Blancs de tous genres constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis. — Livres pour les Bureaux d'enregistrement — Imagerie — Cachets de communion — Chapeliers — Médailles — Statuettes, etc. — Tapissier — Cartes à jouer, etc., etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmars, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.; le tout exécuté dans les derniers goûts et à bas prix.

Reliures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

CANADA. }  
PROVINCE DE QUÉBEC. } COUR SUPÉRIEUR  
District de Montréal.

Dame Sophie Ethier, de la cité et du district de Montréal, épouse de Louis N. Vadeboncoeur, commis du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse,

vs

Le dit Louis N. Vadeboncoeur, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été eoe jour i entée.

L. C. PELLETIER,

Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 26 octobre 1881.

25-kbl

## "LA FEUILLE D'ERABLE"

EDITION HEBDOMADAIRE DU

"COURRIER DE MONTREAL"

### ABONNEMENT:

Un An ..... \$1.00

Six Mois ..... 0.50

Payable d'avance.

[Frais de port payés par l'Éditeur.]

### ANNONCES:

25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,

8, rue St. Gabriel,